

Mise à jour n° 134 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2018 10 30

6<sup>e</sup> mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

### Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Juin 2012	Modification et information	Juin 2018
Introduction i à iv	Mars 2015	Introduction i à iv	Décembre 2017
Table des matières i et ii		Table des matières i et ii	
Notes générales 1 à 8	Oct. 2011 Déc. 2013 Sept. 2014 Déc. 2014	Notes générales 1 à 8	Juin 2016 Déc. 2016

### Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	i et ii	2014 09 30	i et ii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2012 09 30 2013 09 30	1 et 2	2013 09 30 2018 10 30	Section 2.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et des références.
	5 et 6	2014 09 30	5 et 6	2014 09 30 2018 10 30	Note 2 : modification du titre du chapitre 9 du <i>Tome I – Conception routière</i> .
	9 et 10	2014 09 30	9 et 10	2014 09 30 2018 10 30	Figure 2.4–2 : modification des plages de rayons de courbure sur l'abaque pour y inclure toutes les valeurs possibles de rayon de courbure.
3	i à viii	2015 09 30	i à viii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	1 à 4	2011 10 30 2014 09 30	1 à 4	2014 09 30 2018 10 30	Section 3.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et des références. Correction de coquilles.
	9 à 14	2011 10 30	9 à 19	2018 10 30	Section 3.4.5.1 « Calcul de la longueur nécessaire en présence d'un objet fixe » : correction d'une erreur dans la détermination de la longueur de glissière en sens opposé L <sub>2</sub> . Section 3.4.5.2 « Calcul de la longueur nécessaire à la sécurisation d'une approche de pont » : modification découlant de la correction apportée à la section 3.4.5.1.
	DN GSR 001 à DN GSR 004	2014 09 30	DN GSR 001 à DN GSR 004	2014 09 30 2018 10 30	DN GSR 001 et DN GSR 003 : retrait des notes 5 et 6.
	DN GSR 010B	2014 09 30	DN GSR 010B	2018 10 30	Correction de coquilles.

Mise à jour n° 134 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2018 10 30

6<sup>e</sup> mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	DN GSR 013 à DN GSR 016	2015 09 30	DN GSR 013 à DN GSR 016	2015 09 30 2018 10 30	DN GSR 013 et DN GSR 015 : ajout d'une cote afin de préciser la position du point de raccordement.
	DN GSR 019 à DN GSR 026B	2014 09 30 2015 09 30	DN GSR 019 à DN GSR 026B	2014 09 30 2018 10 30	DN GSR 021, DN GSR 023, DN GSR 025 et DN GSR 026B : agrandissement et décalage des trous percés sur la plaque de renforcement.
					DN GSR 020, DN GSR 022 et DN GSR 024 : correction de coquilles.
	DN GSR 028D	2015 09 30	DN GSR 028D	2018 10 30	Correction de coquilles.
	DN GR 011 à DN GR 014	2013 09 30 2014 09 30	DN GR 011 à DN GR 014	2014 09 30 2018 10 30	DN GR 012 et DN GR 013 : correction de coquilles.
4	i et ii	2015 09 30	i et ii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2011 10 30 2014 09 30	1 et 2	2011 10 30 2018 10 30	Section 4.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et des références.
	11 et 12	2015 09 30	11 et 12	2018 10 30	Section 4.7.1.2 « Systèmes inertiels » : remplacement de la norme de référence pour les matériaux de remplissage des barils inertiels à la suite de la modification de la partie IV de la norme BNQ 2560–114.  Tableau 4.7–1 : remplacement de la norme de référence pour les matériaux de remplissage des barils inertiels à la suite de la modification de la partie IV de la norme BNQ 2560–114.
5	i et ii	2015 09 30	i à iii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	1 à 8	2011 10 30 2014 09 30 2015 09 30	1 à 10	2018 10 30	Section 5.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et des références.  Section 5.3 « Types de dispositifs de retenue pour chantiers » : ajout du DPM dans la liste des dispositifs latéraux.  Section 5.3.1 « Dispositifs de retenue latéraux » : confirmation de l'utilisation possible des glissières de chantier pour la sécurisation temporaire de certains sites sur le réseau.  Section 5.4 « Justification des dispositifs de retenue pour chantiers » : ajout d'un nouveau critère de justification des dispositifs de retenue pour chantiers, soit le confinement de l'aire de travail.

Mise à jour n° 134 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2018 10 30

6<sup>e</sup> mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					<p>Section 5.6.1.4 « Unités spéciales » : ajout d'une unité spéciale de 1 m pour permettre de réaliser des rayons de courbure de 6 à 32 m lors de l'installation de glissières de chantier.</p> <p>Sous-section D. « Adaptateur de raccord en I » : modification du texte pour l'adapter à la suite de l'ajout de l'unité spéciale de glissière et modification du texte pour mieux définir le véhicule de protection avec AIFV.</p> <p>5.6.4 « Dispositif de protection mobile » : introduction d'un nouveau type de dispositif de retenue pour chantiers, le DPM.</p> <p>Section 5.7.2 « Véhicule de protection avec atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV) » : modification du texte pour mieux définir le véhicule de protection avec AIFV.</p> <p>Section 5.7.2.1 « Cadre d'utilisation » : ajout d'une section afin de préciser le cadre d'utilisation d'un véhicule de protection avec AIFV.</p> <p>Section 5.7.2.2 « Masse et lestage » : ajout de précisions relatives au lestage d'un véhicule de protection avec AIFV.</p> <p>Section 5.7.2.3 « Usage exclusif » : ajout d'une section afin de préciser qu'un véhicule de protection avec AIFV doit être utilisé exclusivement à cette tâche.</p> <p>Section 5.7.2.4 « Espace tampon » : ajout du titre de la section.</p>
	DN 001A à DN 002	2015 09 30	DN 001A à DN 002	2018 10 30	<p>DN 001A : remplacement du profilé S310 × 52 de l'extrémité mâle du raccord en I par le W310 × 74, et ajustement de la projection hors béton de ce dernier (63 mm au lieu de 58 mm).</p> <p>DN 001B : remplacement des barres F de diamètre 25M par des barres de diamètre 15M.</p> <p>DN 002 : remplacement du profilé S310 × 52 de l'extrémité mâle du raccord en I par le W310 × 74, et ajustement de la projection hors béton de ce dernier (63 mm au lieu de 58 mm). Ajout d'une note qui laisse voir ouverte à l'utilisation du profilé S310 × 52.</p>
	DN 009	2015 09 30	DN 009A à DN 010	2018 10 30	<p>DN 009A, DN 009B et DN 009C : ajout de nouveaux dessins normalisés de l'unité spéciale de 1 m de glissière de chantier pour court rayon. Le DN 009 devient le DN 010.</p>

Mise à jour n° 134 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2018 10 30

6<sup>e</sup> mise à jour du *Tome VIII – Dispositifs de retenue*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					DN 010 : remplacement du profilé S310 × 52 de l'extrémité mâle du raccord en I par le W310 × 74.
Annexe A	A-i à A-viii	2013 09 30	A-i à A-vi	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	A-61 à A-88	2011 10 30 2012 09 30	—	—	Section A.8 « Procédure d'utilisation du programme – Calcul des longueurs de glissière » : retrait de la totalité de la section « Procédure d'utilisation du programme – Calcul des longueurs de glissière », car cette procédure est actuellement offerte gratuitement sur le site Web du Ministère avec ce logiciel.
Annexe B	B-i à B-viii	2015 09 30	B-i à B-viii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	B-35 à B-40	2011 10 30 2012 09 30	B-35 à B-40	2011 10 30 2012 09 30 2018 10 30	Figure B.5-4 : ajustement de la figure à la suite de la mise à jour du dessin normalisé GSR 005A. Figure B.5-6 : correction de coquilles. Figure B.5-7 : épuration de la figure.
	B-47 et B-48	2011 10 30 2012 09 30	B-47 et B-48	2018 10 30	Figures B.6-7 et B.6-8 : ajustement des figures à la suite de la mise à jour du dessin normalisé GSR 006.
Annexe D	D-i et D-ii	2013 09 30	D-i et D-ii	2018 10 30	Actualisation de la table des matières.
	D-1 et D-2	2011 10 30 2013 09 30	D-1 et D-2	2011 10 30 2018 10 30	Actualisation de la dénomination du Ministère.
	D-5 à D-16	2011 10 30 2013 09 30	D-5 à D-16	2011 10 30 2018 10 30	Section D.3.10 « Confinement de l'aire de travail » : précision sur un nouveau critère de justification de dispositifs de retenue pour chantiers. Figures D.4-1, D.4-2, D.4-4 à D.4-6 : ajustement des figures à la suite de la mise à jour des dessins normalisés 001A, 002, 003, 007 et 010 du chapitre 5 « Dispositifs de retenue pour chantiers » du présent tome. D.4.1.5 « Dispositif de protection mobile » : ajout de précisions relatives au DPM.